

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 24 novembre 2017

Relevé des délibérations

Rapport n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2017.

Rapport n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Organisation du concours photos 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gérard BOYER, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU)

- approuve le règlement modifié du concours photos 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Question n° 4

Approbation du projet social, du projet éducatif et pédagogique et du règlement de fonctionnement du Multi-accueil Douce Chaume

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- adopte le Projet Social, le Projet Educatif et Pédagogique et le Règlement de Fonctionnement du Multi-accueil ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les trois documents ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 5

Modification des règlements de fonctionnement de la Crèche Jacques Barry et de la Halte Garderie du Vernet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- adopte les nouveaux règlements de fonctionnement de la Crèche Jacques Barry et de la Halte Garderie du Vernet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 6
Participation de la Ville au fonctionnement de
l'Ecole Saint-Joseph – Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la convention triennale entre la ville et l'établissement privé Saint-Joseph – Jeanne d'Arc ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Question n° 7
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

Question n° 8
Organigramme fonctionnel des services municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le nouvel organigramme fonctionnel des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018.

Question n° 9
Organigramme du Département Technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la mise en place le nouvel organigramme du Centre Technique Municipal (CTM) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- approuver le rattachement de l'équipe technique des cimetières au service « Accueil du public - État civil » au 1^{er} janvier 2018 ;
- approuver le rattachement de l'équipe technique d'entretien des équipements sportifs au service des sports au 1^{er} janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 10
Mise en place d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des
Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2018 et selon les modalités précisées dans l'annexe, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 11
Modification du règlement de formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le règlement de formation modifié tenant compte des évolutions règlementaires ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer le règlement ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 12
Horaires d'ouverture du service « Accueil du Public » et « Cité de l'Or »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à modifier les horaires d'ouverture de la Cité de l'Or comme ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2017 ;
 - et à signer tous documents se rapportant à ce point.
-

Question n° 13
Avenant à la convention de mise à disposition de personnel
entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond
(relations internationales)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 14
Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de
Saint-Amand-Montrond (prospection commerciale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la convention de mutualisation de services ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 15
Cession de terrain : rue Bernard Fagot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- cède une partie de la parcelle cadastrée BK 670 pour une superficie de 1 099 m² au prix de 28 € HT le m² ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 16
Cession de terrain : Les Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- cède les lots ci-dessus cités, cadastrés BK 674 et BK 691, lots issus de la parcelle cadastrée BK 633, aux différents acquéreurs, au prix de 35 € TTC le m² ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 17
Cession d'une maison d'habitation : 16 rue d'Afrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- cède à Monsieur Mohamed Saïd BENCHAIEB la maison d'habitation sur la parcelle cadastrée CE 126 au prix de 27 223.23 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 18
Cession de 26 garages : 17 rue Ernest Tortat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- cède à Monsieur Christopher GARDNER les 26 garages situés sur la parcelle cadastrée CK 16 au prix de 41 500 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 19
Déclassement et cession d'une partie du chemin rural La Saulzaie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- retire la délibération n° 13 du 15 septembre 2017 relative au déclassement et à la cession d'une partie du chemin rural La Saulzaie ;
 - approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin rural de La Saulzaie ;
 - autorise le déclassement et la cession à Madame Christine SOLER et Monsieur Jean-Pierre SOLER au prix de 550 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 20
Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Homme Carreau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le principe de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Homme-Carreau ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la réalisation de ce projet et en particulier une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la société EDF Énergies Nouvelles portant sur les terrains concernés par le projet.
-

Question n° 21
Mise à disposition de Cœur de France de la parcelle BP 243 dans le cadre de l'aménagement du site Bussière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le procès-verbal de mise à disposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer.
-

Question n° 22

Mise à disposition de Cœur de France des Zones d'Activité Economique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le procès-verbal de mise à disposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer.
-

Question n° 23

Ouvertures dominicales des commerces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve les propositions d'ouvertures dominicales des commerces énoncées ci-dessus, pour l'année 2018.
-

Question n° 24

Concession de service public de gestion du Cinéma Le Moderne : lancement de procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le principe de confier la gestion du Cinéma dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.
-

Question n° 25

Concession de service public de gestion du Centre Aqualudique Balnéor : lancement de procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le principe de confier la gestion du centre aqualudique Balnéor dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.
-

Question n° 26

Concession de service public pour l'organisation et la gestion de la foire exposition annuelle : avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'organisation et la gestion de la foire exposition annuelle conclu avec l'association MONEV, afin de prendre en compte les modifications ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer.
-

Question n° 27

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- accepte la procédure du fonds de concours pour les opérations ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Cœur de France pour la mise en place de cette procédure ;
 - autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% du montant hors taxe restant à la charge de la Communauté de Communes Cœur de France, déduction faite des subventions, et à signer tout document se rapportant à cette procédure.
-

Question n° 28

Contrat de territoire avec le Département du Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 32 « pour »

2 « abstention » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- approuve le contrat de ville-centre de 2017/2020 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Conseil Départemental du Cher, la commune de Charenton-du-Cher et la communauté de communes Cœur de France.
-

Question n° 29

Demande de subvention pour l'organisation du Salon des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve cette manifestation ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée et signer tous les documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 30

Demande de subvention pour la programmation de la saison artistique 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve cette manifestation ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée et signer tous les documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 31

Demandes de subventions pour la biennale des Métiers d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve cette manifestation ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et signer tous les documents se rapportant à ces demandes.
-

Question n° 32
Demande de subventions pour les équipements sportifs :
actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve ces aménagements ;
 - valide les plans de financement proposés ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et signer tous documents se rapportant à ces demandes.
-

Question n° 33
Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- accepte d'admettre en non-valeur sur le budget principal de la Ville le montant des recettes énumérées dans l'annexe pour un montant total de 3 371.25 €, ces sommes sont prévues au chapitre 65 article 6541.
-

Question n° 34
Garantie d'emprunt SA HLM France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- accepte la demande de garantie sollicitée par la SA HLM France Loire aux conditions fixées ci-avant pour le remboursement du contrat de prêt n° 67829 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document correspondant à ce dossier.
-

Question n° 35
Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
de 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les montants et affectations de crédits.
-

Question n° 36
Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le versement des acomptes de subventions listées ci-dessus, par anticipation sur le budget 2018 ;
 - approuve la subvention complémentaire à l'ASSA pour un montant de 3 500 €.
-

Question n° 37
Tarifs municipaux pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 32 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gérard BOYER, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU)

- fixe les tarifs des services publics pour l'année 2018.

Question n° 38
Pétition de l'Association Logistique Transport Ouest (ALTRO)

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2017

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 3

Organisation du concours photos 2017

Michel MROZEK indique qu'auparavant le prix correspondait à une somme d'argent et que dorénavant, le prix sera un cours de photos. Il indique que ce n'est peut être pas le plus indiqué vu que le lauréat du prix peut être lui-même un photographe professionnel.

Elisabeth MERIOT précise que jusqu'à maintenant, seuls des photographes amateurs ont participé au concours et qu'Alexis HOANG est un bon professionnel de la photo. La Ville a voulu que le prix reste en lien avec la photo.

Thierry VINÇON indique qu'il suffit d'aller sur le site d'Alexis HOANG pour se rendre compte qu'il a un très bon niveau.

Michel MROZEK répond que certains amateurs sont très doués et que les cours ne sont pas forcément adaptés.

Question n° 4

Approbation du projet social, du projet éducatif et pédagogique et du règlement de fonctionnement du Multi-accueil Douce Chaume

Gilbert AUBRUN indique que l'accueil d'urgence des enfants est une bonne chose mais que c'est une lourde responsabilité pour la structure car le dossier de l'enfant n'est pas forcément transmis à la structure dans les délais.

Gilbert BOYER signale qu'il est demandé « la signature du père et de la mère » sur les pièces du dossier, il indique qu'il serait plus judicieux qu'il soit inscrit « le représentant légal ».

Jacqueline CHAMPION approuve la remarque.

Thierry VINÇON précise que la modification sera apportée sur les documents.

Question n° 5

Modification des règlements de fonctionnement de la Crèche Jacques Barry et de la Halte-Garderie du Vernet

/

Question n° 6

Participation de la Ville au fonctionnement de l'Ecole Saint-Joseph – Jeanne d'Arc

/

Question n° 7
Modification du tableau des effectifs

Gilbert AUBRUN voudrait savoir pourquoi des postes sont supprimés.

Thierry VINÇON répond que les postes ne sont plus utiles, souvent en raison de changement de grade.

Gilbert BOYER remarque qu'il n'y a pas d'équivalent au poste de chef de service Police Municipale.

Thierry VINÇON lui répond que l'agent a changé de filière. Il précise que la formation est fondamentale, que des changements de grade et des promotions internes ont été obtenus à la Commission Administrative Paritaire mais qu'il aurait voulu avoir plus.

Question n° 8
Organigramme fonctionnel des services municipaux

Thierry VINÇON précise que l'équipe Smart City suit tout ce qui concerne les fluides pour faire des économies d'énergie.

Gilbert AUBRUN souhaite qu'il y ait une bonne adéquation entre les compétences de la personne et le poste qu'elle occupe.

Il indique également que la création de poste de Directeur Général Adjoint (DGA) n'apparaît pas dans le tableau des effectifs.

Thierry VINÇON répond que le poste a déjà été créé.

Gilbert AUBRUN relève que le DGA supervisera que certains services et non la totalité des services.

Thierry VINÇON répond que bien sûr, le DGA suppléera le Directeur Général des Services pour tous les services.

Thierry VINÇON ajoute que ce qui est gênant, c'est qu'il y ait un système de montée en grade, de concours et d'examen qui n'est pas adéquat puisque si le centre de gestion n'ouvre pas les postes, des agents perdent le bénéfice de leur concours ou restent pendant des années titulaires de leur examen sans être nommés, il y a donc de bons chefs d'équipe en catégorie C.

Brigitte NOIRET est surprise qu'un chef d'équipe puisse être catégorie C.

Thierry VINÇON répond que c'est une honte, qu'il pourrait les nommer dans une catégorie supérieure mais le tribunal administratif. On a tout ce qu'il faut pour gérer les carrières mais la collectivité est soumise au centre de gestion. C'est un système qui ne convient vraiment pas car on ne peut pas changer au choix, un agent de catégorie.

Gilbert AUBRUN remarque que l'on peut changer un poste de catégorie C en B.

Thierry VINÇON confirme que l'on peut modifier un poste mais on ne peut pas nommer les agents. Cette année, la Ville a réussi à avoir 80% de ce qui a été demandé, mais ce n'est pas comme cela tous les ans.

Question n° 9
Organigramme du Département Technique

/

Question n° 10
Mise en place d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Thierry VINÇON précise que les primes versées auparavant par la Ville sont désormais interdites et qu'elles seront substituées par la mise en place du RIFSEEP. Au final, ça revient à la même chose pour le personnel. Il indique que les représentants du personnel ont proposé un système de modalités d'attribution qui a obtenu un avis favorable à l'unanimité au Comité Technique (CT).

Gilbert AUBRUN souligne que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) permet de valoriser des fonctions et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dépend de l'engagement du personnel. Concernant le CIA, il faut que les évaluateurs soient formés et restent objectif.

Thierry VINÇON précise que le N+1 des agents évalue et fait des propositions qui sont ensuite validées.

Gilbert AUBRUN demande s'il a bien compris, les primes semestrielles pour un chef de service peuvent aller de 0 à 331 €.

Thierry VINÇON confirme que c'est bien cela.

Brigitte NOIRET demande si les modalités de répartition ont été étudiées le vendredi matin en CT et souligne que ça risque d'être plus compliqué.

Thierry VINÇON répond que cela plus simple.

Gilbert AUBRUN indique qu'il ne sera pas évident de juger la « valeur personnelle ».

Jacques DEVOUCOUX précise que lors d'un précédent CT, les représentants du personnel ont validé les modes d'évaluation des agents. Il indique également que, dans la réalité, le montant de 0€ n'arrivera jamais.

Brigitte NOIRET demande pourquoi le critère de l'assiduité au poste ne rentre pas en compte.

Thierry VINÇON répond qu'il y a des coefficients qui parlent de la présence sur le CIA mais pas sur l'IFSE.

Gilbert AUBRUN remarque que la Police Municipale est exclue du CIA.

Thierry VINÇON précise que la Police Municipale a droit à d'autres primes sécurité, pour les métiers exposés.

Question n° 11

Modification du règlement de formation

Michel MROZEK demande si être sapeurs pompiers volontaires rentre dans le compte d'engagement citoyen et si on peut le rajouter dans le règlement.

Thierry VINÇON répond par l'affirmative et que ce sera rajouté dans le règlement. Il indique également que l'objectif est que les agents soient formés pour réussir les concours et examens pour qu'ils soient ensuite nommés.

Ginette HURTAULT souligne l'avantage que dans la fonction publique territoriale, après la réussite d'un examen ou d'un concours, l'agent peut rester sur le même poste.

Thierry VINÇON confirme et précise que l'agent assumera plus de responsabilités.

Question n° 12

Horaires d'ouverture du service « Accueil du Public » et « Cité de l'Or »

/

Question n° 13

Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (relations internationales)

/

Question n° 14

Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (prospection commerciale)

Gilbert AUBRUN relève que cette compétence est communautaire.

Thierry VINÇON répond qu'une personne est chargée de cette mission mais que ce n'est pas suffisant.

Annie LALLIER ajoute que l'objectif est de permettre la représentation des maires de toutes les communes de Cœur de France.

Michel MROZEK souligne que la mutualisation des ambassadeurs de la Ville est une bonne chose.

Question n° 15
Cession de terrain : rue Bernard Fagot

/

Question n° 16
Cession de terrain : Les Séjots

Jacques DEVOUCOUX précise que c'est le 6^{ème} lot qui est vendu. Fin 2018, la Ville peut espérer avoir rempli tous les emplacements du lotissement.

Claude ROGER indique que les travaux ont commencé pour la construction d'une maison.

Question n° 17
Cession d'une maison d'habitation : 16 rue d'Afrique

/

Question n° 18
Cession de 26 garages : 17 rue Ernest Tortat

Gilbert AUBRUN demande si la mise en vente des garages a été mise en ligne ou dans une agence, ou si elle s'est faite de gré à gré.

Jacques DEVOUCOUX lui répond que, cette année, deux journées de présentation des biens de la Ville à vendre ont été consacrées aux notaires et aux agents immobiliers du bassin saint amandois. En revanche, il y a eu peu de retour pour des estimations.

Question n° 19
Déclassement et cession d'une partie du chemin rural La Saulzaie

Michel MROZEK précise qu'il ne connaît pas le montant des frais d'enquête et demande si on n'aurait pas pu inclure ce montant dans le prix de vente.

Jacques DEVOUCOUX lui répond que les frais d'enquête s'élèvent à 300 € et que le prix de vente n'a pas été renégocié suite au courrier de la Préfecture sollicitant le retrait de la délibération précédente.

Gilbert AUBRUN remarque qu'il n'y a pas de service de contrôle de légalité en Mairie.

Thierry VINÇON indique que le contrôle de légalité est un service préfectoral.

Question n° 20
Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Homme Carreau

Thierry VINÇON indique que la Ville a reçu plusieurs offres, que l'offre du plus connu, EDF Energies Nouvelles, a été retenue.

Michel MROZEK demande si la surface louée est celle du panneau en totalité ou celle du pied du panneau.

Thierry VINÇON ajoute que l'emprise au sol est de 16 hectares avec panneau de 16 MWc.

Michel MROZEK souhaite savoir qui a la charge de l'entretien entre deux panneaux solaires.

Geoffroy CANTAT lui répond que cela fait partie de leur obligation d'entretenir tout le terrain.

Alain POUILLOU ajoute qu'il y a une servitude sur le terrain.

Emmanuel RIOTTE demande si le Club de Modélisme ne va pas être embêté par l'installation de cette centrale.

Thierry VINÇON lui répond que s'il ne survole pas la zone, il n'y a pas de raison.

Gilbert BOYER demande si l'emplacement est celui de l'ancienne déchetterie.

Thierry VINÇON lui confirme que c'est bien de cet emplacement dont il s'agit.

Gilbert AUBRUN demande s'il ne faudrait pas que la convention soit bloquée.

Thierry VINÇON précise que c'est un engagement, qu'une mise en concurrence a eu lieu, que EDF Energies Nouvelles est la plus solide financièrement. Il indique également que c'est le degré de luminosité qui compte pour ce type de projet.

Gérard BOYER demande s'il est possible que les panneaux solaires soient français. Il précise qu'il a été sur des sites et que ça existe.

Question n° 21

Mise à disposition de Cœur de France de la parcelle BP 243 dans le cadre de l'aménagement du site Bussière

/

Question n° 22

Mise à disposition de Cœur de France des Zones d'Activité Economique

/

Question n° 23

Ouvertures dominicales des commerces

/

Question n° 24

**Concession de service public de gestion du Cinéma Le Moderne :
lancement de procédure**

Gilbert AUBRUN demande la différence entre concession et délégation de service public et s'il y aura toujours une subvention d'équilibre

Jacques DEVOUCOUX lui répond que la concession est une délégation de service public, c'est une question de terminologie et qu'il y aura toujours une subvention d'équilibre.

Question n° 25

**Concession de service public de gestion du Centre Aqualudique Balnéor : lancement de
procédure**

Michel MROZEK demande si le fait d'inscrire procédure simplifiée induit qu'il n'y aura pas de mise en concurrence.

Thierry VINÇON précise qu'il y en aura bien une au vu du chiffre d'affaires.

Question n° 26

**Concession de service public pour l'organisation et la gestion de la foire exposition annuelle :
avenant n°1**

Gilbert AUBRUN remarque qu'à deux reprises Jacques DEVOUCOUX a dit « société MONEV » alors que c'est une association. S'agissant d'une association sans intérêt général, leur compensation ne doit pas paraître budgétairement dans les subventions aux associations.

Jacques DEVOUCOUX précise que la compensation apparaît bien à l'article 16 et non pas dans le chapitre aux associations.

Question n° 27

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de Cœur de France

/

Question n° 28
Contrat de territoire avec le Département du Cher

Thierry VINÇON remercie le Conseil Départemental du Cher de soutenir les ville-centres.
Emmanuel RIOTTE confirme que le Conseil Départemental du Cher met en place une nouvelle politique d'aménagement du territoire dans le but de développer son attractivité.
Alain POUILLOU souhaite savoir si le projet golf a avancé (nombre d'adhérents envisagé ...). Il déclare également que le golf de Bourges ne fonctionne que très moyennement.
Thierry VINÇON souligne que les projets sont étalés dans le temps. De plus, le projet a été présenté à l'Etat qui a fait ses observations et la Fédération Française de Golf a appuyé la Ville dans ce projet mais que pour l'instant la Ville n'est pas encore propriétaire de tous les terrains. Il précise que le practise a un but pédagogique et que les golfeurs ne golfent pas toujours sur un même terrain, ils aiment changer pour se tester.
Alain POUILLOU demande si on peut voter le contrat en faisant un vote à part pour le projet Golf.
Thierry VINÇON indique que le contrat comportant toutes les actions, ce n'est pas possible.

Question n° 29
Demande de subvention pour l'organisation du Salon des Carmes

/

Question n° 30
Demande de subvention pour la programmation de la saison artistique 2018

/

Question n° 31
Demandes de subventions pour la biennale des Métiers d'Art

/

Question n° 32
Demande de subventions pour les équipements sportifs : actualisation des plans de financement

/

Question n° 33
Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Michel MROZEK s'étonne qu'un organisme de tutelle fasse partie du listing.
Gilbert AUBRUN remarque qu'il s'agit pour beaucoup de petites sommes.

Question n° 34
Garantie d'emprunt SA HLM France Loire

Michel MROZEK dit qu'il serait bien que la SA HLM arrête de solliciter la Ville pour les garanties d'emprunt.

Question n° 35
Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018

/

Question n° 36
Subventions aux associations

Gilbert AUBRUN remarque qu'il s'agit du deuxième complément de subvention pour l'ASSA. Thierry VINÇON lui répond qu'il a raison de le souligner mais quand il y a des besoins, la Ville l'a déjà fait. Il ajoute qu'il faut mieux que les jeunes fassent du sport plutôt qu'ils soient dans la rue. Michel MROZEK signale que, dans le titre, la Ville aurait pu indiquer « associations et CCAS ».

Question n° 37
Tarifs municipaux pour l'année 2018

Thierry VINÇON indique que certains écarts ont été revus à la baisse entre les usagers habitant la commune et les extérieurs.

Gilbert AUBRUN signale que les saint-amandois paient déjà des impôts et qu'ils paient une fois de plus pour l'utilisation des structures municipales mais que c'est inévitable.

Thierry VINÇON répond que la suppression de taxe d'habitation, en terme de justice cela pose question, pourquoi on la laisse à la charge de certains. Les communes ont un budget en équilibre mais l'Etat non. Il faut aller dans cette tendance d'un prix unique pour tout le monde.

Question n° 38
Pétition de l'Association Logistique Transport Ouest (ALTRO)

/

Fin de la séance à : 21h45